



DEC_0242_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DU CONTRAT - MISSION GLOBALE DE PERFORMANCE RH GROUPE - PERFORMANCE PAIE - SECTEUR PUBLIC AVEC LE GROUPE AYMING

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que la société Ayming est mandatée pour réaliser une mission d'assistance et de conseil en matière d'optimisation des charges sociales et fiscales du Client ;

CONSIDÉRANT que ladite mission implique la collecte auprès du Client des documents nécessaires à l'analyse ;

CONSIDÉRANT que cette mission comprend l'étude financière des éléments entrant dans le calcul des charges sociales et coûts associés, notamment les assiettes de cotisations, les taux de charges sociales, les mesures de réduction applicables, les taxes assises sur les rémunérations, les crédits d'impôts liés aux ressources humaines, ainsi que l'examen des activités assujetties à la TVA et du droit à déduction ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette étude est de détecter les sources d'optimisation économique, sur la base de préconisations d'avocats indépendants ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de formaliser et de signer la décision relative à la réalisation de cette mission,

Le Président décide de signer le contrat de Mission global de performance RH groupe – Performance paie – Secteur public avec la société Ayming. La société Ayming est chargée de réaliser une mission d'assistance et de conseil visant à identifier et mettre en œuvre des optimisations économiques relatives aux charges sociales, fiscales et parafiscales du Client.

Fait à Pont-Audemer, le 02/12/25

Le Président

Francis COUREL

